



COP Planète Publique

20 Décembre 2019



Global Compact
Réseau France

Déclaration de soutien du dirigeant

- Adhérent depuis 2017, Planète Publique est un cabinet de conseil engagé depuis sa création en 2006 dans le développement durable en oeuvrant à la conception et à la mise en œuvre de politiques publiques durables.
- En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, Planète Publique s'engage à respecter et promouvoir dans toutes ses activités ses dix principes fondamentaux, en mettant autant l'accent sur l'amélioration de ses prestations que de ses politiques internes.
- En publiant cette premier « Communication sur le Progrès 2018 » au niveau Active, nous sommes heureux d'affirmer l'engagement de Planète Publique au respect et à la promotion de ces principes, ainsi qu'à sa volonté de les intégrer au cœur de notre organisation et dans sa stratégie.

François MOUTERDE & Benoit SIMON, co-gérants

Présentation de Planète Publique (1/2)

- Planète Publique est une société de conseil en Politiques publiques créée en 2006. Elle comprend 14 consultants basés à Paris et à Lyon.
- Planète Publique a 3 grands métiers :
 - **l'évaluation de politiques publiques**, qui constitue le cœur de métier de toute l'équipe et représente 70 % du chiffre d'affaire : l'évaluation visant à améliorer les politiques publiques et à en assurer la redevabilité, cette activité participe directement à l'ODD 17 et indirectement à l'ensemble des ODD sur lesquels portent nos évaluations.
 - L'appui à la **conception de politiques publiques** (15 % du chiffre d'affaire) : des politiques publiques mieux conçues sont le gage d'une efficacité plus grande et donc d'effets plus importants pour les bénéficiaires visés par ces politiques.
 - la **mise en débat des politiques publiques**, incluant les professionnels et les experts, mais surtout les bénéficiaires des dispositifs et les citoyens (15 % du chiffre d'affaire). Planète Publique partage la conviction que des politiques publiques construites et évaluées avec les citoyens sont potentiellement des politiques mieux définies (plus pertinentes), mieux acceptées et plus efficaces.
- L'ensemble des interventions de Planète Publique s'inscrit donc résolument comme étant au service de l'Agenda 2030.

Présentation de Planète Publique (1/2)

- Les métiers que nous portons concernent tous les domaines de l'action publique ou de l'action associative ou privée en faveur du bien commun. Nous intervenons ainsi dans des domaines extrêmement diversifiés : éducation, culture, jeunesse, développement, innovation, habitat, mobilité, ...
- Néanmoins, deux secteurs d'activité majeurs structurent nos interventions : l'environnement (eau, climat, biodiversité, pollution de l'air, déchets ...) et le développement durable d'une part et la santé d'autre part.
- Planète Publique a ainsi pu participer à la réalisation de nombreux Agendas 21 locaux ou à leur évaluation et s'est engagée aux côtés de collectivités territoriales dans la mise en œuvre à l'échelle locale des Objectifs de Développement Durable. Par exemple, nous avons engagé des réflexions sur la traduction locale des indicateurs relatifs aux ODD.
- Les clients de Planète Publique sont :
 - Des structures publiques nationales (Ministères, Etablissements publics comme l'ADEME ou l'AFB dans le domaine de l'environnement ou les ARS, le HCSP, l'EFS, etc dans le domaine de la santé)
 - Des collectivités locales (Conseils régionaux, départements, agglomérations et villes) ainsi que des organisations internationales (OIF, UICN par ex.)
 - Des associations ou structures privées sur des projets œuvrant dans le sens du bien commun.
- Nous portons une vision transversale pour décloisonner les visions et les pratiques, comme par exemple des démarches territoriales intégrées ou des évaluations au croisement de différentes thématiques : habitat/logement, social, environnement ; ODD. Ce souci de transversalité et de co-construction est également fortement présent dans les recommandations que nous formulons.

Processus de construction de la COP

- La rédaction de la communication sur les progrès de Planète Publique s'est déroulée en plusieurs étapes, sous la supervision directe de ses dirigeants
 - Une 1^{ère} étape a été de réaliser une analyse documentaire tant des documents guides que des COP réalisées par des structures similaires
 - Une première rédaction a ensuite été réalisée par le co-gérant en charge du développement durable avec l'appui d'un consultant salarié de Planète Publique
 - Le projet de COP a ensuite été discuté et enrichi lors d'un séminaire d'entreprise après que le Global Compact ait été présenté : des groupes de travail organisés selon les 4 grandes parties de la COP, enrichis selon le principe du World Café
 - Le document a été finalisé sur la base des propositions effectués par l'ensemble des collaborateurs lors des séminaires.
- Le présent document est organisé selon les 4 grandes thématiques du Global Compact qui sont détaillées chacune en deux parties :
 - La situation actuelle de l'entreprise
 - Les actions que Planète Publique s'engage à réaliser avec les indicateurs permettant de mesurer les progrès

Droits Humains : Etat des lieux

- Rappel des principes relatifs aux droits de l'homme
 - Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
 - Principe 2 Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme

- Evaluation, politique et objectifs
 - Bien que Planète Publique n'intervienne que marginalement à l'international, principalement pour le ministère des affaires étrangères et de grandes institutions internationales (AFD, OIF, ...) ce qui limite sa capacité d'action dans la promotion et le respect de la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme, nous portons une attention particulière aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), afin de s'assurer du bon déroulement de son activité dans un environnement respectueux de ces droits. Les prestataires et sous-traitants sont soumis au droit français et se doivent de le respecter également.
 - Planète Publique s'engage particulièrement à faire de la transparence l'axe majeur de sa politique de recrutement dans le but d'éviter toute forme de discrimination. Par ailleurs, le cabinet garantit le respect de l'article L.1132-1 du Code du Travail, interdisant toute distinction entre salariés et candidats fondée sur :
 - L'origine
 - Le sexe
 - L'orientation sexuelle
 - La situation de famille ou la grossesse
 - L'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie / nation
 - Les opinions politiques
 - Les activités syndicales ou mutualistes
 - Les convictions religieuses
 - L'apparence physique
 - Le nom de famille ou le lieu de résidence
 - L'état de santé ou le handicap

Droits Humains : Description des actions et mesure des résultats

- Cinq actions ont été définies collectivement, à mettre en œuvre au cours de l'année 2020
 1. Discuter l'opportunité de toute mission pour des élus français ou étrangers dont les déclarations publiques seraient incompatibles avec les Droits de l'Homme en rédigeant une position de la société
 2. Poursuivre le travail de mise en conformité au RGPD pour assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des données personnelles (notamment pour les citoyens participant aux différentes démarches participatives réalisées par Planète Publique)
 3. Réaliser un diagnostic des pratiques en matière de droits humains de nos fournisseurs et sous-traitants
 4. Publier sur notre site une déclaration de soutien à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
 5. Mettre en place une politique d'engagement associatif des salariés

- Mesure des résultats
 - Indicateur : 100% des actions réalisées d'ici fin 2020

Travail : Etat des lieux

- Rappel des principes relatifs aux normes internationales de travail
 - Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
 - Principe 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire
 - Principe 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
 - Principe 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

- Evaluation, politique et objectifs
 - Dans le domaine de la politique sociale, les points d'amélioration concernent :
 - L'absence d'un espace formel et régulier de négociation entre salariés et direction, qui s'explique par l'absence d'obligations en la matière
 - Des grilles de rémunération qui ne sont pas suffisamment claires pour les salariés
 - L'absence d'un accord d'intéressement formel
 - Dans le domaine des conditions de travail, deux axes d'amélioration sont pointés :
 - D'une part, une meilleure prise en compte des conditions de travail matérielles (parc informatique, ergonomie des postes de travail, ...)
 - D'autre part, un besoin d'évaluer les risques psychosociaux relatifs à un métier exigeant, tant intellectuellement que physiquement, compte tenu des déplacements fréquents nécessaires à l'exercice de nos missions et de la pression exercée par les clients

Travail : Description des actions et mesure des résultats

■ Mise en œuvre

- Favoriser et promouvoir la **concertation en interne** : des réunions de coordination bimensuelles, des entretiens individuels semestriels, un séminaire annuel
- Maintien d'une **politique de réduction du temps de travail** à 10 jours/an/consultant
- Assurer aux stagiaires une rémunération supérieure aux minimums légaux, correspondant à leur niveau d'études, à la localisation de Planète Publique à Paris, et aux exigences des tâches qui leur sont confiées.

■ Actions à mettre en œuvre

- Dans le domaine de la **politique sociale de l'entreprise**
 - Réfléchir à l'opportunité de désigner un représentant du personnel, au-delà des obligations légales
 - Rendre plus lisible la grille de rémunération des consultants
 - Réfléchir à l'opportunité d'un accord d'intéressement et de participation
 - Prendre en compte les risques de discriminations (F/H ou autre) dans nos missions
- Pour améliorer les **conditions de travail**
 - Développer les temps de réunion direction/salariés
 - Elaborer un règlement interne pour le télétravail
 - Partager le document unique pour une meilleure prise en compte des risques psycho-sociaux
 - Améliorer la décoration des bureaux et la lumière
 - Réfléchir à l'amélioration des conditions de travail pour la réalisation des missions
 - Organiser une formation à la lutte contre les discriminations
 - Mettre en place un baromètre annuel des conditions de travail

■ Mesure des résultats

- Degré de réalisation des actions prévues
- Pourcentage de turnover dans les effectifs
- Evolution du nombre de jours d'arrêts de travail
- Degré de satisfaction des consultants au regard de leurs conditions de travail
- Evolution du nombre de jours de télétravail et de RTT effectifs
- Evolution des écarts de rémunération

Environnement : Etat des lieux

■ Rappel des principes relatifs à l'environnement

- Principe 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement
- Principe 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

■ Evaluation, politique et objectifs

- Planète Publique est doublement concernée par les problématiques environnementales :
 - d'un côté elle œuvre à l'amélioration de celles-ci par les missions qu'elle réalise, que ce soit d'appui à la conception, de concertation ou d'évaluation dans le champ environnemental avec des missions récurrentes dans les domaines de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, de l'amélioration de la qualité des eaux, ... ;
 - d'autre part, son activité génère une empreinte écologique qu'elle cherche à limiter.
- D'un point de vue pratique, il est à noter que les leviers de maîtrise des consommations énergétiques ou de développement des pratiques écoresponsables sont différentes pour nos deux locaux : propriétaire des locaux parisiens mais locataires des bureaux lyonnais dans une structure d'accueil d'entreprises très volontaires sur les droits sociaux et environnementaux. La position centrale de nos locaux permet aux salariés de venir facilement au travail soit en transports collectifs soit en vélo.
- Par ailleurs, notre activité est génératrice de nombreux déplacements, nos clients étant répartis sur l'ensemble du territoire national, voir un peu au-delà. Nos deux implantations permettent une meilleure répartition des déplacements sur le territoire.
- Les outils digitaux permettent par ailleurs d'organiser visioconférence et téléconférence dans le but de limiter nos déplacements dans la mesure du possible.

Environnement : Description des actions et mesure des résultats

■ Mise en œuvre

- Privilégier des **pratiques vertueuses en matière de développement durable et d'éco-responsabilité** : recours privilégié aux transports collectifs ; compensation carbone des voyages en avion ; copie et impression de nos documents en noir et blanc, recto-verso et en deux pages par feuille par défaut ; politique d'achats responsable ; utilisation de lampes basse consommation et abonnement EDF Equilibre ; tri systématique des déchets...
- Intervenir régulièrement dans le cadre de sessions de formation et de sensibilisation au développement durable.
- Accompagner les administrations engagées dans l'exemplarité, vers la définition et la mise en œuvre de **politiques publiques respectueuses des principes du développement durable**, c'est-à-dire : rendues évaluables ; favorisant la participation des citoyens ; optimisant les impacts sur l'environnement.

■ Actions à mettre en œuvre

- Pour les **déplacements** : mise en place d'une comptabilité des déplacements et mesure des émissions de CO2 ; interroger systématiquement la possibilité de réaliser une conférence audio ou visio pour toute réunion impliquant un déplacement (en différenciant ce qui relève du pilotage des missions, de la collecte de données auprès des acteurs)
- Pour les **mails** : Supprimer les mails inutiles (« Merci ») ; limiter l'envoi des pièces jointes en interne ; supprimer les mails obsolètes ou superflus
- Pour le **bureau** : organiser un état des lieux de l'empreinte écologique de nos prestataires de nettoyage (produits utilisés, recyclage, ...)
- Pour le **matériel** : organiser une démarche de recyclage du matériel informatique ; tendre vers le 0 plastique dans l'achat de fournitures ; augmenter le taux de papier recyclé pour l'impression et les fournitures (posts-it)

■ Mesure des résultats

- Evolution des émissions de CO2 (déplacements, bureaux, stockage informatique)
- Evolution du volume d'achats plastiques
- Taux de recyclage du matériel informatique

Lutte contre la corruption : Etat des lieux

- Rappel des principes relatifs à la lutte contre la corruption
 - Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
- Evaluation, politique et objectifs
 - Planète Publique travaille quasi exclusivement pour des structures publiques par le biais de marchés publics. Le seuil des marchés publics limite grandement les procédures de gré à gré (25 k€ HT). La part de ces marchés dans notre chiffre d'affaires est très limité (inférieure à 5%).
 - Les travaux de Planète Publique portent essentiellement sur l'évaluation de politiques publiques nationales ou territoriales. Le jugement porté sur ces politiques publiques doit rester indépendant et impartial.
 - Nous soutenons par ailleurs deux associations qui oeuvrent dans le champ du développement durable : l'Institut pour la Ville Durable et l'association Dossiers et Débats pour le Développement Durable

Lutte contre la corruption : Description des actions et mesure des résultats

■ Mise en œuvre

- Notre indépendance est garantie à deux niveaux : par l'actionnariat de la société, détenue à 100% par ses 3 dirigeants et par l'adhésion à la charte de la Société Française d'Evaluation
- Notre gage d'indépendance signifie concrètement :
 - que nous nous engageons à ne pas évaluer un programme que nous aurions conçu ou dont nous aurions rédigé le cahier des charges d'évaluation au travers d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - que le jugement produit dans le cadre de nos évaluations reste indépendant
- Par ailleurs, nous incitons systématiquement nos clients à publier nos rapports d'évaluation.

■ Actions à mettre en œuvre

- Déclaration écrite de tolérance Zéro sur la corruption
- Définition d'un budget commun annuel pour un soutien aux associations
- Accès public à la liste de nos clients
- Réfléchir à une adhésion à Anticor

■ Mesure des résultats

- Déclaration signée sur la tolérance Zéro
- Montant du budget dédié aux associations